

Jonc du New Jersey

Juncus caesariensis

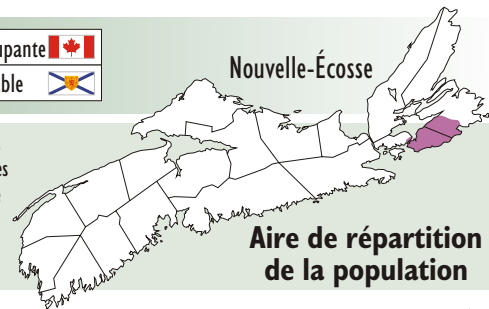
STATUT

Préoccupante 

Vulnérable 

81

Nouvelle-Écosse



Trouvé dans 26 tourbières hautes et tourbières basses du Cap-Breton. On estime que la population compte entre 5 000 et 10 000 plantes.

Aire de répartition de la population



© DRINE

Description de l'espèce

Une plante herbacée vivace aux feuilles allongées et cylindriques de 40 à 70 cm de long. Ses fleurs vertes sont peu voyantes et regroupées en bouquet. Les capsules de ses fruits sont brun foncé (voir ci-dessus) et sont plus longues que la partie florale. La tige et les feuilles sont rugueuses au toucher.



© MUSÉE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Habitat

Il pousse dans des habitats découverts le long des tourbières et dans des endroits tourbeux des forêts de conifères. Il préfère les milieux découverts et sans ombre.



© RUTH NEWELL

© RUTH NEWELL

Le jonc du New Jersey pousse habituellement dans des milieux humides, comme des tourbières. Il fleurit en juillet et en août.

Faits intéressants

- Il pousse au Cap-Breton, alors que la plupart des espèces de la FPCA poussent dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.
- La plante peut persister dans des conditions défavorables (endroits à l'ombre) à l'état végétatif et reprendre sa croissance quand le couvert forestier s'éclaircit.



© RUTH NEWELL

Espèces similaires

Remarque :
Il existe plus de vingt-cinq espèces de jonc en Nouvelle-Écosse.

Jonc du Canada (*Juncus canadensis*) :
Commun et très similaire au jonc du New Jersey; feuilles et tiges lisses; bouquets de fleurs et grappes de fruits plus denses.



Jonc du Canada

© MUSEE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Menaces à la survie de l'espèce

- Le remplissage, la construction de routes et des pratiques forestières comme la coupe à blanc sans zones tampon.
- La fermeture du couvert forestier, en raison de la succession naturelle, réduit les endroits découverts et l'habitat favorable à l'espèce.

Ce que vous pouvez faire

Ne construisez pas de routes, n'effectuez pas de remplissage et n'utilisez pas de VTT dans les milieux humides ou en bordure de ceux-ci. Si une terre humide doit être modifiée, vous devez obtenir les permis appropriés auprès du gouvernement provincial. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le biologiste du MRNNE de votre région et consultez la section *How can you help?* du site Web www.speciesatrisk.ca/coastalplainflora (en anglais seulement).



© RUTH NEWELL

Domages causés par des VTT



© DRNNE

Organismes à contacter, renseignements, rapports d'observation et possibilités d'intendance

Organismes à contacter : MRNNE, 902-679-6091

Renseignements : www.speciesatrisk.ca/coastalplainflora (en anglais seulement)

Rapports d'observation : 1-866-727-3447 ou sightings@speciesatrisk.ca

Possibilités d'intendance : NSNT, www.nsnr.ca (en anglais seulement)